

LOT N° 05
**MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ou ALUMINIUM
VITRAGES**

LOT N° 05

MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ou ALUMINIUM VITRAGES

PRESCRIPTIONS GENERALES	3
ETENDUE DES TRAVAUX	3
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	3
NORMES ET REGLEMENTS	3
PRESCRIPTIONS DIVERSES	3
ENTRETIEN DES OUVRAGES	5
ECHANTILLONS	5
JEUX DE MENUISERIE	6
NETTOYAGE	6
DISPOSITIONS PARTICULIERES EN FONCTION DES DOUBLAGES	6
GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE	6
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	7
PRESTATIONS GENERALES E LA CHARGE DE L'ENTREPRISE	7
1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE	
5.1.1. Portes des entrées	7
5.1.2. Porte de service	8
5.1.3. Nettoyage de chantier	8
2. PROJET D' AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE LOISIRS	
5.2.1. Ensemble menuisé - façade nord arrière	9
5.2.2. Films décoratifs - façade nord arrière	9
5.2.3. Porte issue de secours - façade ouest arrière	9
5.2.4. Fenêtre - façade ouest arrière	9
5.2.5. Nettoyage de chantier	9
CADRE POUR DPGF	10

PRESCRIPTIONS GENERALES

ETENDUE DES TRAVAUX

Les travaux prévus au présent lot comprennent :

Pour l'espace Primaires 2

- Façade Nord - La façade vitrée, compris le châssis ouvrant.
- Façade Ouest - La porte vitrée d'accès au nouveau préau.
- Façade Ouest - Le petit châssis vitré.

Pour la façade sur rue

- Les portes des accès accueil Maternelles – accueil Bureau – accueil Primaires

Pour la façade sur cours

- la porte de sortie de secours – dégagement accessoire de l'espace Maternelles 2

Si nécessaire

- La pose des grilles hygroréglables d'entrée d'air, sur les traverses hautes des châssis.

D'une manière générale tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et à la finition des ouvrages en tenant compte du RICT.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les Normes Françaises Homologuées (NF), en particulier les normes NF P 23-101, 300 à 305, 404, 444, 445 ;
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des cahiers des clauses techniques des Documents Techniques Unifiés (DTU) n° 36.1/37.1 Choix des fenêtres en fonction de leur exposition ; - 39 Miroiterie Vitrierie.
- ainsi qu'aux Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU ;
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail ;
- l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation ;
- Etant donné l'influence de la pose des menuiseries sur les isolements normalisés exigés par la réglementation acoustique l'entreprise se référera dans leur intégralité aux arrêtés du 28/10/94
- Choix des fenêtres en fonction de leur exposition
- Locaux de type : II

Les menuiseries extérieures seront du type "Etanchéité Renforcée" conformes au classement A*2 E*4 V*A2, suivant DTU 36.1/37.1 concernant le choix des fenêtres en fonction de leur exposition et norme NFP 20-302.

Le classement acoustique des ensembles devra répondre à un **isolement de façade de 30 dB**.

Les P.V, d'essais de classement A.E.V. prévu au présent CCTP seront fournis au Contrôleur technique, pour avis. Ces P.V, doivent concerner le fabricant des menuiseries de l'opération. Une attestation de fabrication de conformité aux menuiseries ayant subies les essais A.E.V, doit également être fournie.

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Assemblages des pièces de menuiseries.

L'étude des assemblages sera particulièrement soignée, assurant une finition parfaite des ensembles.

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront tenir compte de la nature des façades prévues aux plans et documents d'appel d'offres, et en particulier, pour les tolérances de clairs, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

- Réservations.

Les réservations seront précisées en temps voulu aux entreprises concernées. L'entrepreneur du présent lot devra vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes.

Les réservations et regarnissages maçonnés sont dues par le lot Gros Oeuvre.

Tous les ouvrages de fixation sont à la charge du présent lot par équerres.

La prestation de chaque article comportera l'ensemble des calfeutrements par moulures à profils simples et de même matériau que celui constituant les ensembles.

- Choix des matériaux.

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

- Protection provisoire.

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux, devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier, ainsi que la vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, du bon fonctionnement des parties mobiles (facilité de manœuvre, fonctionnement doux et silencieux, graissage, etc.).

Dès leur pose, les bas des montants sur 1,00 ml de hauteur minimum, devront obligatoirement être protégés. De ce fait, toute menuiserie épaufrée ou éclatée par un ouvrier quelconque et quel que soit son employeur sera refusée au compte unique du titulaire du présent lot.

- Indépendance des ensembles.

Les dispositifs de fixation et de maintien des ensembles (douilles, pattes, équerres, etc.) dus au présent lot seront étudiés pour assurer la parfaite tenue des ouvrages conforme aux avis techniques.

Un dispositif de désolidarisation sera prévu à tous les endroits nécessaires et en particulier en sous-face des poutres et planchers, évitant toute répercussion du "travail" de l'ossature (dilatations, températures, flèches, etc.) sur les ensembles demandés à ce lot.

- Quincaillerie.

La quincaillerie et les ferrages seront de première qualité (label NFQ exigé) de type robuste tenant compte du poids et des dimensions des vantaux et seront protégés contre la corrosion soit par nature (acier inoxydable), soit par traitement à la charge du présent lot, et sera choisi par le Maître d'œuvre sur présentation d'échantillons.

Toutes les pièces de quincaillerie telles que pattes à scellement, équerres, fourrures etc., seront prévues galvanisées.

Le positionnement des ferrages sera conçu pour permettre la continuité des joints d'étanchéité, en outre des réglages seront prévus pour permettre le rattrapage des jeux éventuels entre ouvrant et dormant. La compression des joints devra conserver dans le temps le classement A.E.V. exigé.

Paumelles suivant dimensions et poids des vantaux.

Toutes les fermetures seront prévues avec 3 points de condamnation minimum. L'assistance technique du fabricant des ferrages pourra être demandée.

Les organes de manœuvre (béquilles, etc.) situés à l'extérieur ne devront pas gêner l'occultation des baies par volet roulant.

Toutes les serrures employées devront avoir le label de qualité NFQ. Un tableau de combinaisons des serrures concernant toutes les ouvertures sera établi par l'entreprise. Il sera présenté pour accord au Maître d'œuvre.

- Élément modèle.

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre suivant demande du Maître d'œuvre, la présentation avant début d'exécution, d'un élément témoin à titre de modèle du type le plus courant et équipé de son vitrage et de ces accessoires. Il sera monté à son emplacement définitif ou sur support indépendant. La mise en exécution des ouvrages ne pourra être commencée qu'après accord définitif du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle.

- Nature des menuiseries.

Menuiseries extérieures, exécutées en profils PVC, à double chambre, assemblés en coupe d'onglet, par soudure, avec renforts métalliques.

Feuillure drainée pour le vitrage posé en usine compris anti-tempête

Joint d'étanchéité périphérique placé sur les ouvrants en barrière intérieure, sans discontinuité, en partie centrale.

Pièce d'appuis de largeur suffisante avec protection du seuil par profilé aluminium pour les portes fenêtre des balcons.

Crémone trois points acier bichromaté, fiches à broches zinguées, sur ouvrants et dormants, avec vis anti-déversement.

Semi fixes des portes-fenêtres avec condamnation et dé condamnation par verrou baïonnette.

Système de profilés avec P.V. du CSTB, usine d'assemblage des baies sous Certificat de Suivi et Marquage du CSTB. Menuiseries avec classement A*2 E*4 V*A2 avec P.V. du CSTB. Menuiseries avec Label ACOTHERM, permettant un affaiblissement conforme au plan de repérage, avec suivi et marqué au contrôle de sa propre fabrication. En cas d'absence de Certificat de Suivi et marquage, essais à prévoir par l'entreprise, à ses frais.

- Vitrage.

Tous les vitrages sont de premier choix, les volumes seront clairs, lisses et de teinte uniforme.

Les verres employés doivent répondre aux caractéristiques et tolérances définies par les Normes en vigueur.

Les menuiseries sont à prévoir "vitrées d'usine" compris leurs garnitures et calages conformes au DTU, règles et prescription des fabricants.

Les vitrages mis en œuvre répondront, aux prescriptions du fabricant, et aux spécifications éditées par TECMAVER "Spécifications pour la mise en œuvre des produits verriers dans le Bâtiment", en fonction des ensembles menuisés et des exigences de sécurité.

Les vitrages répondront également aux directives de l'UEAtc :

- directives communes pour l'agrément des fenêtres ;
- directives communes pour l'agrément des façades légères.

Les vitrages devront répondre aux exigences des rapports du BE Thermique et du Bureau de Contrôle.

La pose des vitrages sera effectuée suivant les recommandations du SNJF avec joints Néoprène et bandes préformées ou mastic conformes aux normes NF et bénéficiant d'un avis technique (GECO), et suivant les prescriptions du fabricant.

Les cales devront être imputrescibles et leur dureté de 70 à 75 degrés internationaux de dureté du caoutchouc pour les cales en Néoprène.

Les volumes de vitrages seront marqués au blanc dès leur pose.

- **Engagement de conformité.**

Un certificat du "Centre d'Essais et de Recherches des façades, fenêtres" (CERFF) ou d'un autre organisme officiel sera exigé. L'entrepreneur adjudicataire du présent lot s'engagera à fournir des menuiseries de conception conforme en tout point aux ensembles ayant obtenu le certificat (frais d'essais à la charge de l'entreprise).

- **Etanchéité des menuiseries**

L'entrepreneur du présent lot devra assurer l'étanchéité entre les ouvrages de menuiserie et de gros œuvre et sera responsable de cette étanchéité.

Il devra l'application d'un joint d'étanchéité entre l'ouvrage de menuiserie et le rejingot de maçonnerie, prévoir notamment des bavettes sur tous les rejingots.

Les dormants seront calfeutrés sur leur pourtour par joints élastomères de première catégorie agréés SNJF.

- **Dimensions**

Les dimensions des ouvrages de menuiserie qui pourraient être données au cours de la description ci-après sont fournies pour mieux situer les ouvrages et ne doivent - en aucun cas - être considérées comme des cotes définitives de fabrication.

- **Eau de Condensation**

Toutes les parties fixes et ouvrantes de toutes les menuiseries extérieures devront comporter toutes les doubles gorges et trous permettant de recueillir les eaux de condensation ou d'infiltration.

Elles devront être conformes à la Norme NF 24 301.

- **Feuillures et trous de scellement**

Toutes les feuillures et les trous de scellement seront réservés dans les ouvrages de gros œuvre par le maçon suivant les plans de détail que l'Entrepreneur du présent lot est tenu de lui remettre après acceptation du Maître d'œuvre.

- **Assemblage des profils / Laquage**

Les assemblages des profils et des parclozes s'effectueront en coupe d'onglet.

Le laquage des menuiseries devra bénéficier d'une garantie QUALICOAT.

- **Assurances.**

L'entreprise devra souscrire les avenants suffisants à sa police "Individuelle de base" et faire son affaire de toute surprime qui pourrait être demandée par les assureurs du Maître d'œuvre du fait de l'emploi de ces menuiseries.

L'entrepreneur devra produire également une attestation certifiant que le fabricant est également couvert par une police d'assurance dans le cadre du STAC.

L'entreprise chargée de la mise en œuvre de ces menuiseries devra en outre être agréée par le fabricant bénéficiant de l'avis technique.

ENTRETIEN DES OUVRAGES

Après le réglage, la pose et le scellement de ces menuiseries, l'Entrepreneur devra réviser tous les ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés de façon parfaite.

Il devra, en outre, l'entretien des dits ouvrages pendant 12 mois après la réception prononcée sans réserve.

Au cas où pendant la période de garantie, des défauts apparaîtraient et notamment dans le gauchissement des châssis, croisées, huisseries, bâtis, etc l'entrepreneur devra remédier à ses frais aux inconvénients signalés jusqu'à ce que ses ouvrages aient été reconnus par le propriétaire et l'architecte comme donnant entièrement satisfaction.

Seront à la charge de l'entrepreneur, tous les ouvrages, accessoires des autres corps d'état nécessité par la révision, l'entretien, la remise en état et le remplacement des menuiseries défectueuses.

ECHANTILLONS

Tous les échantillons, modèles ou maquettes qui seront demandés par le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre pour fixer leur choix, font expressément partie du forfait ainsi que toutes présentations, modification ou déposes des ouvrages et parties d'ouvrages non acceptés.

L'Entrepreneur devra présenter au Maître d'œuvre les échantillons des principales pièces de quincaillerie avant la pose, ceci dans le cadre du marché.

JEUX DE MENUISERIE

En cours de travaux, l'Entrepreneur devra donner tous les réglages utiles sur menuiseries et ceci autant de fois qu'il sera jugé nécessaire par l' Architecte.

NETTOYAGE

L'entrepreneur devra balayer les locaux et enlever tous les débris et chutes provenant de l'exécution de ses travaux.

DISPOSITIONS PARTICULIERES EN FONCTION DES DOUBLAGES

L'attention de l'entreprise est attirée sur l'existence de doublage PLACOMUR prévus et décrits au lot Cloisons de doublage. En conséquence, le titulaire du présent lot est tenu de prévoir dans son prix, soit un couvre-joint de même nature que le matériau principal, soit un profil à recouvrement apposé à la jonction des ouvrages au pourtour des châssis.

GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

PRESTATIONS GENERALES E LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Le prix proposé par l'entreprise comprend tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux règles de l'art, même si ceux-ci ne sont pas expressément décrits dans le présent CCTP ou sur les plans, et tous aménagements particuliers nécessités pour assurer la sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier.

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses. Il devra également tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Les entreprises sont informées que la toiture existante du préau comporte des plaques ondulées en fibrociment contenant de l'amiante. En conséquence, il est strictement interdit d'intervenir sur les plaques ondulées, de quelque manière que ce soit, sans autorisation préalable.

Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux (rapport joint au présent dossier) classe le matériau de la manière suivante :

Etat de dégradation : « Non dégradé »

Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau : « Risque de dégradation faible ou à terme »

Présentation de l'offre de prix

La numérotation des articles du présent CCTP sera impérativement respectée.

Les entreprises devront décomposer leur offre de prix sous la forme de 2 devis bien distincts.

Projet n° 1 – MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D' ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS

Maître d'ouvrage : Ville de Galgon 2 Esplanade Charles de Gaulle 33133 GALGON

Projet n° 2 – EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

Les ensembles menuiseries + vitrages doivent avoir fait l'objet d'un avis technique du CSTB en cours de validité ou d'une certification NF/ Bloc baie, doivent être mis en œuvre conformément aux prescriptions de ces avis techniques, doivent répondre aux exigences du programme du point de vue phonique et thermique, en particulier :

- Conformité aux spécifications du BET Thermique, du Contrôleur Technique.
- Conformité à la réglementation Thermique RT 2012

Valeur des caractéristiques acoustiques à respecter

- $D_{new} + C_{tr}$ des entrées d'air $\geq 38dB$
- Menuiserie de type 2* (sans volet battant) - Facteur solaire de 0.10 maximum

Plans d'exécution :

Avant tout début d'exécution, l'entreprise doit établir et fournir au Maître d'œuvre et Contrôleur technique, les plans d'exécution détaillés précisant notamment :

- le repérage des menuiseries
- les dispositions d'étanchéité à la périphérie des dormants, ouvrants et remplissages
- les natures, type et mode de pose des remplissages
- leurs raccordements avec les seuils et pièces d'appuis en béton...

1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE

5.1.1. Portes des entrées

Fourniture et pose des portes d'entrée pour, l'accueil Maternelles – l'accueil Bureau – l'accueil Primaires.

Les portes seront en bois massif et à recouvrement.

Etanchéité renforcée, intérieure, extérieure, entre dormant et maçonnerie par fond de joint et joint étanche, sur les 4 cotés.

- Dormant et ouvrant : en bois massif
- Gabarit : Suivant le plan de niveau et conformes aux exigences de la loi sur le handicap, avec un minimum 87cm de passage libre.
- Reprise de doublage : Sans objet, la pose s'effectuera en feuillure
- Classement Etanchéité : A*4 E*3B V*C3
- Performance acoustique 30dB
- Coefficient U_w : **U_w inférieur ou égal à 2.30 W /m².K.**
- Vitrerie : verre clair - double vitrage ARGON 4 + 16 ou 20 + 4
- Petits bois incorporé dans le vitrage : suivant le dessin des façades
- Soubassement: Bois massif
- Partie latérale vitrée, suivant le cas.
- Finition d'aspect : Porte traditionnelle en bois
- Joint d'étanchéité thermique et phonique en fond de feuillure périphérique

- Seuil handicapé, en aluminium.
- Serrure de sécurité 3 points de condamnation - cylindre
- Cylindre européen A2P 1 étoile sur organigramme
- Béquillage 2 faces sur plaques., selon proposition de l'entreprise avec l'accord du Maître d'ouvrage
- Buttoir de porte
- Traitements de l'étanchéité à l'eau et à l'air des ensembles.
- Compas d'arrêt.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de raccords avec les ouvrages.

Localisation : 3 portes en façade avant

1 accueil Maternelles – 1 accueil Bureau – 1 accueil Primaires

5.1.2. Porte de service

Fourniture et pose d'un bloc-porte standard, de la marque MALERBA ou techniquement équivalent, pour la sortie de secours en dégagement accessoire de l'espace Maternelles 2. Modèle à soumettre à l'agrément du Maître d'ouvrage et de l'Architecte.

- Vantail à recouvrement, en tôle d'acier, galvanisée, prépeinte ou en bois.
- Performance thermique: **U = 2.2 W/m² °C**
- Etanchéité : A*4 – E*3B V*C3
- Nature des parois de scellement : Parpaings
- Huisserie : en bois, pour une pose en feuillure.
- Ouvrant à âme isolante, de 910 x 2047 avec paumelles
- Parement lisse ou rainuré
- Joint tubulaire à lèvres encastré dans une rainure du cadre.
- Finition : Prépeint
- Seuil handicapé, en aluminium.
- Serrure 3 points de condamnation.
- Cylindre européen A2P 1 étoile sur organigramme
- Béquillage 2 faces sur plaques.
- Traitements de l'étanchéité à l'eau et à l'air des ensembles.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de raccords avec les ouvrages.

Localisation: 1 porte en façade arrière

Dégagement accessoire de l'espace Maternelles 2

5.1.3. Nettoyage de chantier

Le nettoyage, l'enlèvement des gravats, déchets concernant le présent corps d'état sont à la charge de l'entreprise.

En cas de carence de l'entreprise, l'architecte fera réaliser ces travaux par une autre entreprise aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant.

2. PROJET D' EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

GENERALITES

Fourniture et pose de menuiseries bénéficiant de Procès Verbaux du CSTB en cours de validité ou P.V. d'essais normalisés du fabricant, suivant les caractéristiques suivantes :

- Menuiserie en bois, finition du parement traitée en atelier par 3 couche de lasure pour l'extérieure
- Menuiserie aluminium - Profilés aluminium à rupture de pont thermique, laquée en usine.
- Renforts métalliques dans les profilés selon dimensions
- Etanchéité par joints médian thermo-soudé
- Feuillure du vitrage auto-drainante, étanchéité des verres par joint Néoprène et parcloses à lèvres coextrudées
- Fermeture par poignée en aluminium. Hauteur à l'axe comprise entre 0.90 et 1.30m maximum
- Isolation phonique conforme pour un classement en **isolement de façade de 30 dB**
- Vitrages isolants 4*16*4 SGC PLANITHERM ULTRAN face 3
- Facteur solaire des menuiseries : 0.10 maximum
- Accessoires et visseries en acier inoxydable
- Liaisons des angles traitées en coupe d'onglet
- Ecoulement des eaux en traverse basse par chambre de régulation et évacuation protégée par clapets anti-refoulants et anti-tempête.
- Fixation sur le gros œuvre par pattes à scellement en acier protégé (entraxe suivant normes +1 u)
- Etanchéité entre dormant et gros œuvre par fonds de joints et mastics de finition, cordon continu, à élasticité permanente et en périphérie totale des châssis, face intérieure et face extérieure.
- Seuil pour handicapé en aluminium

- Classement minimum demandé A*2, E*4, VA2*

Les P.V. d'essais de classement A.E.V. prévu seront fournis, pour avis, au Contrôleur technique.

Ces P.V. doivent concerner le fabricant des menuiseries de l'opération. Une attestation de fabrication de conformité aux menuiseries ayant subi les essais A.E.V. doit également être fournie.

- Béquillage aluminium.
- Verrous avec onglets coulissants, dans l'épaisseur des châssis semi-fixes.
- En présence d'ouvrant dont la poignée heurte une paroi, un compas d'arrêt sera prévu pour éviter toute dégradation.

5.2.1. Paroi extérieure menuisée

Fourniture et pose d'un ensemble menuisé en profils aluminium à rupture de pont thermique ou en bois.

- Support en partie inférieure : Talonnette et seuil à la charge du lot Maçonnerie
- Support en partie supérieure : Pannes sablières métalliques existantes
- Support intermédiaire : Poteaux métalliques IPN
- Caractéristiques thermiques des ensembles : $U_w \leq 2.30 \text{ W/m}^2\text{K}$
- Profilés en aluminium laqués en usine.

Si ensemble en aluminium : Teinte des profilés « Gris clair » aspect anodisé.

Si ensemble en bois : Teinte naturelle, livrée avec une finition lasure incolore pour l'extérieure.

- Gabarits et Calpinages suivant les plans des façades.
- Porte à 2 vantaux, en partie centrale de la paroi, avec 1 vantail semi fixe condamnable.
- Cylindre européen A2P 1 étoile sur organigramme
- Traitements de l'étanchéité à l'eau et à l'air des ensembles.
- Profil spécifique pour la partie supérieure de la paroi, pour le traitement de la liaison avec la sous toiture.

Vitrerie

- Remplissage par double vitrage à faible émissivité.
- Aspect des vitrages: vitrage clair.
- Vitrages de type Stadip de teinte claire, double vitrage avec SP10.conforme au DTU 39.1 et en particulier aux articles 3.2.2. « heurts.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de raccords avec les autres ouvrages.
- Traitements de l'étanchéité à l'eau et à l'air des ensembles.

Localisation: 1 ensemble en façade sur cour pour l'espace Primaires 2

5.2.2. Films décoratifs

Fourniture et pose de films adhésifs colorés, de la marque REFLECTIV, modèle Solid color films ou techniquement équivalent. Calpinage suivant le plan de façade joint au présent dossier

Dimensions des films vendus dans le commerce 1.52m x 2.50m

Dimensions des films à poser, suivant le plan de façade joint au présent dossier.

Références à mettre en œuvre :

Jaune 61011 - Vert menthe 60894

Bleu turquoise 63545 - Bleu océan 60685

Violet 60487 - Rouge vermillon 60193 - Orange 61052

Localisation: 1 ensemble en façade sur cour pour l'espace Primaires 2

5.2.3. Châssis porte fenêtre

Fourniture et pose d'un châssis 1050mm x 2050mm en aluminium ou en bois

Suivants les prescriptions définies ci-dessus dans le paragraphe GENERALITES

- Ouverture à la Française
- Châssis vitré disposant d'une traverse intermédiaire à 0.90m du sol
- Cylindre européen A2P 1 étoile sur organigramme
- Fermeture par poignée en aluminium. Hauteur à l'axe comprise entre 0.90 et 1.30m maximum
- Compas d'arrêt.

Localisation : Accès au nouveau préau, façade Ouest sur cour, pour l'espace Primaires 2

5.2.4. Châssis Fenêtre

Fourniture et pose d'un châssis 600mm x 1000mm en aluminium ou en bois

Suivants les prescriptions définies ci-dessus dans le paragraphe GENERALITES

- Pose sur un appui en pierre, existant.
- Ouverture à la Française.
- Fermeture par poignée en aluminium. Hauteur à l'axe comprise entre 0.90 et 1.30m maximum

Localisation : Accès au nouveau préau, façade Ouest sur cour, pour l'espace Primaires 2

5.2.5. Nettoyage de chantier

Le nettoyage, l'enlèvement des gravats, déchets concernant le présent corps d'état sont à la charge de l'entreprise.

En cas de carence de l'entreprise, l'architecte fera réaliser ces travaux par une autre entreprise aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant.

CADRE POUR DPGF

LOT 05 – MENUISERIE EXTERIEURE				
1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS				
N°	Désignation des travaux	Quantités	Prix unitaire	Total
5.1.1.	Portes des entrées			
5.1.2.	Porte de service			
5.1.3.	Nettoyage de chantier			
	TOTAL HT			
	TVA 20%			
	TOTAL TTC			

LOT 05 – MENUISERIE EXTERIEURE				
2. PROJET D'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS				
N°	Désignation des travaux	Quantités	Prix unitaire	Total
5.2.1.	Paroi extérieure menuisée			
5.2.2.	Films décoratifs			
5.2.3.	Châssis porte fenêtre			
5.2.4.	Châssis Fenêtre			
5.2.5.	Nettoyage de chantier			
	TOTAL HT			
	TVA 20%			
	TOTAL TTC			